

## Acquisition de terrains à M. et Mme BAUDOIN Bernard, Rue René Char

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** Des problèmes de circulation apparaissent régulièrement rue René Char pour accéder à la ZAC de Châteaufarine. En effet, le trafic et l'accès aux commerces sont de plus en plus perturbés par l'importance du flux, notamment le samedi.

Afin de remédier à cette situation, la Ville de Besançon souhaite réaliser des travaux d'aménagement de voirie. Un élargissement de la rue Char est donc envisagé, afin, notamment, de faciliter la circulation des transports en commun.

De ce fait, des négociations ont été entreprises avec M. et Mme BAUDOIN Bernard, propriétaires des terrains limitrophes du domaine public de la rue René Char, entre le chemin des Essarts l'Amour et la rue Paul Eluard.

Elles ont abouti à un accord de principe sur la cession gratuite de ces terrains, puis à la signature d'une promesse de vente le 4 juillet 2003.

En conséquence, il est proposé d'acquérir gratuitement à M. et Mme BAUDOIN une surface d'environ 1 600 m<sup>2</sup> issue des parcelles cadastrées section LV n° 68, 116, 132, 204 et 350.

Les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par la Ville de Besançon. Lors des travaux d'élargissement de la rue René Char, la Ville de Besançon assurera la remise en état du terrain situé au droit de la maison de M. et Mme BAUDOIN (parcelle cadastrée LV n° 350).

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées,
- autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir.

**«Mme Nicole WEINMAN :** J'aimerais savoir sur quelle base on pouvait estimer le prix car quand on voit qu'on vend certains terrains à 22 € le mètre carré et que là on nous donne gracieusement 1 600 m<sup>2</sup>, je me dis que M. et Mme BAUDOIN Bernard sont généreux de nous faire l'équivalent d'un cadeau de 35 400 €.

**M. LE MAIRE :** Je ne sais pas s'ils sont généreux, M. et Mme BAUDOIN avaient la possibilité de vendre leur terrain pour le développement de cette zone, ce qui est une bonne chose mais cela nécessite que la collectivité fasse des aménagements très lourds en matière de voirie et la condition que j'avais posée pour que ces opérations se fassent, c'est que l'emprise nécessaire à l'accès à ces commerces nous soit donnée par celui qui vendait les terrains. Donc c'est me semble-t-il une bonne défense des intérêts de la Ville. M. BAUDOIN l'a d'ailleurs parfaitement compris puisqu'il n'y a pas eu de difficulté particulière avec lui et il me semble que lorsqu'on valorise les terrains de cette façon, il est normal que l'on demande...

**Mme Nicole WEINMAN :** Sauf qu'il n'est pas le seul à en profiter !

**M. LE MAIRE :** J'ai demandé qu'on négocie cela dans le sens de la gratuité, on va faire pareil avec d'autres. Je vous donne l'exemple du rond-point à Carrefour, c'est l'Agglomération, mais dans la ZAC des Marnières, on a demandé que l'aménagement soit pris en grande partie par Carrefour. A Châteaufarine, près de Casino, un carrefour va être réalisé, j'ai demandé que l'Immobilière Casino prenne en charge le coût du carrefour. Il me semble qu'en faisant cela je défends les intérêts des Bisontines et des Bisontins puisque d'ailleurs les personnes intéressées l'acceptent. C'est gagnant/gagnant».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 3 octobre 2003.*